V	œu à	l'initia1	tive du	groupe (	des Elus	Ecologistes	
V	œu à	l'initia1	tive du	groupe (	des Elus	Ecologistes	
V	œu à	l'initia1	tive du	groupe (	des Elus	Ecologistes	
V	œu à	l'initia1	tive du	groupe	des Elus	Ecologistes	

# Voeu portant sur l'Extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais

Si, il y a un peu plus de deux ans, le drame de Fukushima avait brutalement rappelé au monde que le nucléaire n'est pas et ne sera jamais une technologie dépourvue de risques, les événements survenus en France au cours de ces deux derniers mois l'ont encore confirmé : sur cette période, 19 vols de drones non expliqués ont été signalés au-dessus ou aux abords de 16 sites nucléaires différents situés sur le territoire français. Un survol a ainsi été signalé au-dessus de la centrale du Blayais le 13 octobre 2014.

Il est regrettable que ces événements n'aient donné lieu à aucune information officielle circonstanciée ni à aucune mesure politique de prévention.

Située à 45 kilomètres de la centrale nucléaire du Blayais, notre agglomération est particulièrement concernée par ce risque nucléaire.

Mise en service en 1981, cette centrale dispose depuis 1983 de quatre réacteurs de 900 MW qui sont refroidis par pompage d'eau dans la Garonne. Lors de la tempête de décembre 1999, cette centrale a été inondée, les vagues étant passées au-dessus des digues de protection jugées jusqu'alors suffisantes, ce qui a donné lieu à un incident de niveau 2 sur l'échelle INES.

En matière de sécurité, chaque site nucléaire doit être doté d'un Plan particulier d'intervention (PPI) guidant l'action d'urgence des pouvoirs publics pour la gestion d'une crise radiologique et/ou chimique. Ce document élaboré par le préfet est utilisé par l'ensemble des services avec comme premier objectif la mise en œuvre d'actions de protection des populations.

Laissé à l'appréciation des pouvoirs publics locaux, le périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale du Blayais ne concerne aujourd'hui qu'un petit périmètre de 10 kilomètres de rayon.

A la lumière de la catastrophe de Fukushima qui a révélé des traces de contamination dans un rayon de 50km autour de la centrale, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) s'accordent à penser qu'il faudrait, en France, relever le périmètre des PPI à 80km.

C'est la raison pour laquelle le 7 novembre dernier, l'ANCCLI a demandé officiellement une extension des zones concernées par les plans de secours à un périmètre d'un rayon de 80 kilomètres autour de chaque centrale nucléaire.

Un élargissement du périmètre du Plan particulier d'intervention du Blayais, s'avère dès lors indispensable. Il est en effet de notre responsabilité d'élus d'anticiper et de prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité des populations que nous représentons.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la ville de Bordeaux, réuni le 24 novembre 2014, demande au Préfet de la Gironde :

l'extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale du Blayais à un rayon de 80 kilomètres autour de cette installation.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE

### M. LE MAIRE. -

Nous avons terminé l'ordre du jour sauf sur un point. C'est une motion qui a été déposée par le groupe écologiste sur l'extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais.

J'ai soumis ce texte d'abord au groupe majoritaire, qui après avoir apporté une ou deux modifications est prêt à s'y associer. Je crois que le groupe socialiste a été aussi consulté.

Je vais laisser le soin à M. HURMIC de présenter le document succinctement et on verra si nous pouvons l'adopter tous ensemble.

#### M. HURMIC

#### M. HURMIC. -

Je ne vais pas le lire mais le résumer en deux mots pour rappeler ici à nos collègues que chaque site nucléaire est entouré de ce qui s'appelle un Plan particulier d'intervention qui guide l'action d'urgence en cas de crise.

La délimitation de ce Plan particulier d'intervention est laissée à l'initiative des pouvoirs publics locaux, notamment du préfet.

Il se trouve que la centrale nucléaire du Blayais, comme d'ailleurs beaucoup de centrales nucléaires, n'a qu'un petit périmètre de l'ordre de 10 kilomètres de rayon. Or il se trouve qu'après la catastrophe de Fukushima les plus hautes autorités indépendantes en matière de risques nucléaires, à savoir : l'Autorité de sûreté nucléaire, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information, l'ANCCLI, s'accordent à penser qu'il faudrait en France relever le périmètre des PPI à 80 kilomètres.

C'est la raison pour laquelle l'ANCCLI a fait une demande tout à fait officielle d'extension des zones concernées par les plans de secours pour un périmètre de 80 kilomètres autour de chaque centrale nucléaire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons un élargissement de notre Plan particulier d'intervention autour de la centrale nucléaire du Blayais. Nous demandons qu'il soit porté à 80 kilomètres et que le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux demande au Préfet de la Gironde, je cite :

« L'extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais à un rayon de 80 kilomètres autour de cette installation. »

## M. LE MAIRE. -

J'avais déjà saisi le préfet en son temps pour lui demander de revoir ce périmètre d'intervention, mais nous en avons parlé dans le groupe majoritaire, nous sommes prêts à nous associer à cette motion.

Le groupe socialiste aussi?

Le groupe Front National a disparu.

Donc c'est à l'unanimité des présents... enfin provisoirement.

## M. LE MAIRE. -

Je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 10)